



Saison 2026-2027

Lettre du Président

Chers licenciés, bénévoles, partenaires, élus, parents et amis du club,

C'est avec beaucoup de plaisir et une ambition renouvelée que je m'adresse à vous à l'aube de cette saison 2026/2027. Après une première année de mandat riche, exigeante et profondément humaine, je mesure plus que jamais l'honneur de présider le Reims Métropole Hockey, mais aussi la force du collectif qui l'anime au quotidien.

La saison écoulée nous a permis de franchir plusieurs étapes importantes. Le club a atteint un nombre record de licenciés, développé de nouveaux partenariats, renforcé ses actions sportives et événementielles et obtenu le Label Bronze, reconnaissance du travail accompli en matière de structuration, de formation et de développement. Nous avons également continué à améliorer les conditions de pratique de nos jeunes, de nos entraîneurs et de notre équipe de Division 2.

Ces avancées reposent sur une gestion sérieuse et responsable. **La stabilité financière du club** constitue un socle indispensable : elle nous permet de préparer l'avenir, d'investir avec discernement et de porter des objectifs plus élevés sans perdre de vue l'équilibre de notre association. Nous poursuivrons cette ligne avec rigueur, transparence et constance.

Pour 2026/2027, nos priorités sont claires :

- **Développer le hockey mineur**, qui demeure la mission première et l'avenir du RMH. Nous continuerons à recruter, accueillir, former et fidéliser de jeunes licenciés, tout en accompagnant leurs éducateurs et leurs familles. Les équipements renouvelés, les actions conduites avec l'École Municipale des Sports et les moyens consacrés à l'encadrement doivent permettre à chaque enfant de progresser, de s'épanouir et de porter fièrement nos couleurs.
- **Renforcer notre encadrement et nos effectifs** grâce à des recrutements ciblés, cohérents avec notre projet sportif et nos valeurs. Nous voulons attirer des profils capables d'apporter leur compétence et leur expérience, mais aussi de s'inscrire pleinement dans la vie du club et dans sa culture collective.
- **Élever nos ambitions pour l'équipe fanion**. Le renouvellement de joueurs essentiels et l'arrivée de nouvelles recrues doivent permettre à notre équipe de Division 2 de poursuivre sa progression. Notre objectif est d'intégrer durablement le Top 3 du championnat et d'atteindre au minimum le deuxième tour des play-offs. Nous continuerons à professionnaliser son accompagnement sportif, physique et médical afin qu'elle puisse exprimer pleinement son potentiel.
- **Consolider l'ensemble des composantes du club**, de l'école de hockey à la section loisirs, en veillant à ce que chaque licencié trouve sa place dans un environnement accueillant, exigeant, respectueux et convivial. Le RMH doit rester un club dans lequel le plaisir du jeu, la transmission et le sentiment d'appartenance unissent toutes les générations.

Ces ambitions ne pourront se concrétiser sans une mobilisation collective encore plus large. **Nous avons besoin de nouveaux partenaires et de nouveaux bénévoles**. Entreprises, acteurs locaux, parents, anciens joueurs, passionnés ou simples amis du hockey : chacun peut contribuer, selon ses moyens et ses disponibilités, au développement du club. Un soutien financier, une compétence, quelques heures données lors d'un match ou d'un événement peuvent faire une réelle différence.

Je veux remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui s'engagent déjà autour du hockey à Reims. Nos bénévoles sont la véritable force du club. Leur présence lors des entraînements, des rencontres, des déplacements et des événements rend notre projet possible. Merci également à nos dirigeants, entraîneurs, salariés, officiels, joueurs et parents, dont l'énergie et la passion font vivre le RMH chaque jour.

J'adresse aussi toute notre reconnaissance à nos partenaires privés pour leur fidélité et leur confiance, ainsi qu'à la Ville de Reims, au Département de la Marne et à la Région Grand Est. Leur soutien est essentiel à notre fonctionnement et à notre capacité à nous projeter avec ambition. Je remercie enfin les équipes techniques de la patinoire pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Notre club possède des fondations solides, une identité forte et un véritable potentiel. La saison qui s'ouvre doit nous permettre de transformer l'élan collectif de l'année écoulée en progrès durables, sur la glace comme en dehors. Nous avancerons avec ambition, mais aussi avec humilité, sérieux et responsabilité.

Ensemble, continuons à faire grandir le Reims Métropole Hockey et à transmettre la passion de notre sport.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre fidélité et votre engagement.

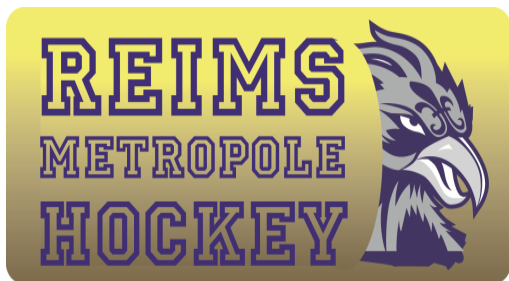
Restons unis, ambitieux et fiers de nos couleurs.

En avant pour cette nouvelle saison !

Rémi GRÜNBLATT

Président du Reims Métropole Hockey

Reims Métropole Hockey
Complexe Géo André – Avenue François Mauriac – 51100 REIMS
contact@lesphenix.fr



A0

Constitution des dossiers

Saison 2026-2027

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Licencié mineur

Tout dossier d'inscription, quelle que soit la catégorie demandée, comporte obligatoirement :

- **La demande de licence** (document **A1**) complétée par le représentant légal du licencié.
La **photo** est indispensable s'il s'agit d'une première demande. (Attention : pour les licenciés 2025-2026, en cas d'absence de photo, c'est la photo figurant sur l'ancienne licence qui sera automatiquement reprise, il est donc vivement recommandé de fournir une nouvelle photo notamment pour les plus jeunes).
- **L'annexe A2** relative aux différentes autorisations d'interventions
- **La fiche sanitaire de liaison** (document **A3**)
- **L'attestation de santé** (document **A5**) complétée après avoir répondu à **l'auto-questionnaire de santé** (document **A4** qui ne doit pas être remis avec le dossier) – (Attention : en cas de réponse positive à une (ou plusieurs) rubrique(s) du questionnaire, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Hockey sur Glace est exigé.)
- **L'autorisation de sortie du territoire** (document **A6**) (avec copie de la pièce d'identité du signataire)
Pensez à préciser que cette autorisation est demandée pour la période allant jusqu'au **31/05/2027**.
Remarque importante : Les U7 ne sont pas concernés, ils n'ont donc pas à fournir cette autorisation.

- **Le(s) chèque(s) en règlement de la cotisation** (voir pièce **C1**).

Le montant des cotisations a été présenté et voté en Assemblée Générale.



les documents constituant le dossier ne doivent pas être remis en recto-verso car ils sont destinés à des personnes différentes.

Cas particuliers

S'il s'agit d'une **première demande** vous devez fournir impérativement **une copie de pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou livret de famille) en plus de la **photo d'identité récente** (à coller sur l'imprimé A1 de demande de licence).

Pour les **surclassements** il est nécessaire que les parents du joueur en fassent la demande selon la procédure expliquée sur le document « C2 – Demande de Surclassement ».

Attention : La 1^{ère} page est à remettre avec le dossier d'inscription. Elle vous sera rendue après signatures du président et de l'entraîneur pour suite à donner.

NB : Nous demandons à tout joueur qui se trouve dans la dernière année de sa catégorie de faire un dossier de surclassement, ce qui permettra aux entraîneurs d'utiliser les effectifs en fonction des besoins.

Dépôt des dossiers

Des permanences seront assurées à la patinoire Barot

mercredi 2 septembre de 16 h à 20 h

jeudi 3 septembre de 19 h à 20 h

vendredi 4 septembre de 16 h à 20 h

lundi 7 septembre

mercredi 9 septembre

vendredi 11 septembre

} de 16 h à 20 h

Attention : Les joueurs qui n'auront pas rendu leur dossier complet **avant le 15 septembre**, ne pourront plus monter sur la glace, aux entraînements et à fortiori en compétition, à partir de cette date.

Signature



A2

Licencié mineur

Saison 2026 / 2027

A compléter obligatoirement
par le responsable légal de tout joueur **mineur**

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) responsable légal
de l'enfant (NOM – Prénom), né(e) le

➤ **autorise** les dirigeants de l'équipe de Hockey sur Glace du Reims-Métropole-Hockey

Rayer la mention inutile

- à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention, **anesthésie ou soins médicaux** qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires, au cours des stages et compétitions de la saison sportive 2026-2027.

Oui	Non
-----	-----

Ces mêmes personnes seront également habilitées à prendre en charge mon enfant à sa sortie d'hospitalisation.

- à faire effectuer sur mon enfant un prélèvement nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin ou salivaire), conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans **les contrôles antidopage**.

Oui	Non
-----	-----

L'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

- mon enfant à utiliser le covoiturage, le minibus ou le bus pour ses déplacements sportifs.

Oui	Non
-----	-----

- à reproduire et publier la (ou les) **photo(s)** représentant mon enfant sur des documents papiers ou informatiques utilisés par le club aux fins d'information et de promotion du Hockey (y compris sites internet et réseaux sociaux).

Oui	Non
-----	-----

Remarques : Le licencié peut être photographié ou filmé lors d'entraînements mais également au cours des compétitions.

- La plus grande vigilance est de mise pour qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à la dignité du licencié, ni à celle de ses parents à travers lui.

- Aucun droit ou aucune rémunération ne pourront être exigés à cette occasion.

➤ **reconnais** avoir pris connaissance :

- de la notice assurance individuelle accident (document C7)
- du **règlement intérieur du RMH**, de son **règlement disciplinaire**, de la **charte** et de la **réglementation fédérale**, et m'engage à les respecter et à les faire respecter par mon enfant.

Remarque : la réglementation fédérale est consultable sur le site de la FFHG : <https://www.hockeyfrance.com/la-federation/publications-officielles/statuts-et-reglements>

➤ **accepte** le règlement des tâches obligatoires (cf : document C4 - paragraphe 4).

Fait à le

Signature

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Responsable légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :@.....

Tél. domicile : Tél. Bureau : Tél. portable :

N° sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de la mutuelle : N° adhérent :

Autre personne : Lien avec l'enfant :

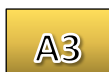
Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. Bureau : Tél. portable :



Fiche sanitaire de liaison



Saison 2026/2027

Cette fiche, **destinée au médecin du club**, permet de recueillir des informations utiles pendant la saison sportive.

NOM : Prénom : de l'enfant

Date de naissance :

① Vaccinations (se référer au carnet de santé, indiquer les derniers rappels)

- Diphtérie-Tétanos-Polio (obligatoire) :
- Rubéole-Oreillons-Rougeole :
- Hépatite B :
- BCG :

② Renseignements concernant le mineur :

Suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ? et à quelle posologie ?

.....

A t-il des allergies ? (alimentaires, médicamenteuses, pollen, animaux...) Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

.....

Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales (à préciser sous pli cacheté), des précautions à prendre et des soins éventuels à apporter ?

.....
.....
.....

③ Recommandations utiles des parents :

Port de lunettes, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, etc...

.....
.....

④ Responsable légal du mineur :

NOM :

Prénom :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

N° sécurité sociale dont dépend l'enfant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Médecin traitant : NOM : Tél. :

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire

Signature du responsable légal :

Date :



A4

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui :		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Depuis l'année dernière :	oui	non
Questions à faire remplir par tes parents :		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.

ATTESTATION MEDICALE DU PRATIQUEANT.E MINEUR.E

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (sportive) mineur(e) en vue de l'obtention, du renouvellement, de la licence FFHG discipline HOCKEY SUR GLACE uniquement.

IMPORTANT :

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence discipline PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale ou extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) _____

Agissant en ma qualité de représentant l'égal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé de mon enfant en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive, discipline HOCKEY SUR GLACE, à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à : _____

Date : _____

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « l'attestation de santé pour le licencié MINEUR » (et non le questionnaire lui-même).

Pour la souscription d'une licence PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [][][][][][] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : [][][][][][][][][]
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »